



AUTORISATION DE CONDUITE DE LA MINI-PELLE

RECYCLAGE

PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à utiliser un engin ou un équipement soumis à autorisation de conduite.

Pré-requis : la formation « recyclage » sera admise uniquement sur présentation de l'attestation de la formation initiale. Maîtriser impérativement la lecture et l'écriture.

ORGANISATION

Durée du stage : 1 jour (7 heures).

Participants : 6 personnes.

Modalités pédagogiques : pédagogie active basée sur des échanges. Mises en situations pratiques. Remise d'un livret aide-mémoire.

Moyens pédagogiques :

complexe agroéquipement moderne avec matériels professionnels représentatifs et contemporains. Salles équipées en ressources vidéo et multimédia. Terrain d'application, supports, charges également représentatives.

Intervenant : Fabien DUVAL.

Modalités d'évaluation : tests théoriques et thématiques en continu et tests pratiques en situation professionnelle selon une grille critériée.

Formalisation à l'issue de la formation :

formation continue non certifiante. Remise d'une attestation individuelle de compétences pour la conduite en sécurité. Celle-ci servira de support à l'employeur pour établir l'autorisation de conduite à son salarié si celui-ci est jugé apte par un médecin du travail. Un formulaire d'autorisation de conduite pourra être remis sur demande.

Équipements obligatoires : tenue de travail, chaussures de sécurité, gilet fluorescent, gants anti-coupures, dispositif anti-bruit, casque, pièce d'identité.

Lieu du stage : CFPPA La Germinière ou dans vos locaux après visite et validation par le formateur (salle de cours, terrain, matériel utilisé...).

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des stages et le nombre de places disponibles.

Nous contacter.

OBJECTIFS

Actualiser et revoir les connaissances réglementaires et technologiques et être capable de conduire une mini-pelle, en toute sécurité pour les personnes et le matériel dans le respect de la réglementation.

CONTENU

Echanges sur les pratiques professionnelles.

Contexte réglementaire :

- Les accidents de travail et les conséquences.
- Les acteurs de prévention.
- Les responsabilités du conducteur.

Contexte technologique :

- Les typologies d'engins.
- Technologie de l'engin.
- Dispositif de sécurité.

Règles et équipements de conduite en sécurité :

- Les accessoires de l'engin.
- Lecture de plaques de tare et abaque de charges.
- Distance de sécurité vis-à-vis d'obstacles terriens et/ou aériens.

Conduite et utilisation de l'engin en pratique :

- Prise de poste.
- Manœuvres représentatives.
- Conduite sur circuit ouvert.
- Chargement et déchargement.
- Fin de poste.

TARIFS

Nous contacter.

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Recommandations CARSAT : CACES et assimilés...
Un recyclage est nécessaire tous les 10 ans.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CFPPA La Germinière – 72 700 ROUILLON

Tél. : **02.43.47.07.54**

Contacts :

Valérie TOULIN : valerie.toulin@educagri.fr

Laure PROVENCE : laure.provence@educagri.fr

cfppa.rouillon@educagri.fr

<https://www.agrocampus-lagerminiere.fr>



CFPPA La Germinière

Membre de :

